
Compte Rendu des Délibérations du Conseil Municipal du 24 Septembre 2021

Le 24 septembre 2021, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Albert MOISSON, Maire.

Étaient présents : Marie-Pierre LEYMARIE, Eliane LAFFAIRE, Mélanie FAYE-MAISONNEUVE, Catherine SIGURA, Daniel VIALETTE, Franck CARLOTTI, Julien LASCOUT, Julien RATOUÏT.

Absent(s) excusé(s) : Christopher BRAUGE, Jean-Luc FICHET.

Procuration(s) :

Date de Convocation :

Secrétaire : Eliane LAFFAIRE a été nommé secrétaire de séance

Portant sur La Préparation de Noël 2021

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'organiser comme chaque année les journées consacrées au Noël des Aînés et des enfants.

La date du samedi 11 décembre 2021 est retenue pour fêter le Noël des aînés autour d'un repas offert par la municipalité.

Quant aux enfants, l'arbre de Noël se fera le 18 décembre 2021 avec la participation du Clown Bigoudi qui animera le goûter offert également par la municipalité et un chèque cadeau d'un montant de 15 € sera remis aux enfants jusqu'à 10 ans, à dépenser auprès des commerçants locaux : Sam'dit de Jouer et la librairie « La grenouille » à Argentat-sur-Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote l'organisation des journées consacrées à Noël comme indiquée ci-dessus, et vote le montant du chèque cadeau par enfant jusqu'à 10 ans à 15 €.

Pour : 9

Portant sur La Consultation du Vote des habitants de la Section de Brezou

Monsieur le Maire donne les résultats de la consultation des habitants de la section de Brezou. En effet, une régularisation de chemin donnant accès à une parcelle a été demandé par Madame Laffaire Eliane au niveau de la section de Brezou.

L'enquête publique s'est déroulée en début d'année et de ce fait la parcelle B N°65 – section de Brezou a été divisée en trois parcelles : B N°786 pour la section de Brezou, B N°787 pour la Commune de Neuville et B N°788 pour Madame Laffaire Eliane.

Le vote portait sur l'acceptation par les habitants de la section, de la création de l'assiette de ce chemin et des nouvelles parcelles créées et identifiées pour la Commune, la section et Madame Laffaire : Par 61 OUI et 1 NON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité entérine le Vote par 61 OUI des habitants de la section et autorise Monsieur le Maire et sa première adjointe, à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour : 9

Questions diverses

1. « Mai » : plantation du mai : attendre le printemps